



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PREFECTURE
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Réglementation
Section Réglementation Routière
MJDSM

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

SOLID'AIRE PERMIS
1 allée des Tilleuls
93120 LA COURNEUVE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

"QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE"

reconnu par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 09 septembre 2020 jusqu'au 09 septembre 2023.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD